

De nombreuses espèces d'arthropodes terrestres sont inscrites sur plusieurs listes dédiées à la protection des végétaux.

L'OPIE ne s'applique à élever et diffuser à ses adhérents, que des espèces ne figurant pas sur ces listes.

Les principaux textes réglementaires relatifs aux espèces considérées comme nuisibles sont les suivants :

- Arrêté du 3 septembre 1990 relatif au contrôle sanitaire des végétaux et produits végétaux - NOR : [AGRG9001871A](#)
- Arrêté du 2 septembre 1993 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets - NOR : [AGRG9301654A](#)
- Arrêté du 7 février 2002 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire - NOR : [AGRG0200312A](#)
- Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire - NOR : [AGRG0001599A](#)
- Arrêté du 22 novembre 2002 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets - NOR : [AGRG0202505A](#)
- Arrêté du 28 mai 2003 relatif à la lutte contre *Anoplophora glabripennis* - NOR : [AGRG0301152A](#)
- Arrêté du 1er juillet 2003 relatif à la lutte contre *Anoplophora chinensis* - NOR : [AGRG0301335A](#)

Consultez aussi [DAISIE](#) : site web consacré aux espèces invasives en Europe

